



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs Kevin Follonier (suppl.), UDC, Edmond Perruchoud, UDC
Objet Desserte de la station de Vercorin
Date 13.12.2013
Numéro 5.0048

La station de Vercorin est desservie par deux modes de transports bénéficiant de subventions en leur qualité de transports régionaux : le téléphérique Chalais – Briey – Vercorin (2194) et la ligne de bus (12.441) Sierre – Chalais – Briey – Vercorin.

Entre Chalais et Vercorin, seul le plateau de Briey est desservi à la fois par le bus et par l'arrêt intermédiaire du téléphérique. Il bénéficie donc d'une double desserte.

En 2009, 264 personnes par jour étaient transportées par le téléphérique contre 35 par la ligne de bus.

Le bus offre 5 paires de courses journalières (aller et retour). Le trajet entre Chalais et Vercorin dure 27 minutes.

Le téléphérique offre une cadence au ¼ d'heure pour un trajet de 7 minutes avec 1 seul employé.

Les deux moyens de transports bénéficient d'une indemnité de la part de la Confédération, du Canton et des communes concernées, soit Fr. 290'000.- pour le bus et Fr. 260'000.- pour le téléphérique.

Actuellement s'impose le choix délicat d'investir dans une nouvelle installation ou de cesser l'exploitation du téléphérique. En effet, un maintien tel quel de l'installation en place n'est pas envisageable pour des raisons techniques.

Au vu de cette double desserte et de l'avantage du téléphérique sur le bus, la commune de Chalais et le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) ont approché l'Office fédéral des transports (OFT) pour planifier la construction d'une nouvelle remontée mécanique, peu sensible au vent, qui permettrait également d'augmenter la capacité aux heures de pointes. Le débit passerait de 60 à 140 personnes/heure pour des coûts d'exploitation identiques (sans l'amortissement lié aux investissements d'infrastructure). La correspondance en direction de Sierre, voire de Sion, serait assurée.

Il est par contre évident que la suppression de la double desserte se fera au détriment du hameau de Briey de Chippis, situé à 2km de la station intermédiaire du téléphérique et à la même altitude. A l'instar des solutions mises en place par les communes pour le ramassage scolaire, une alternative locale pourrait être envisagée en direction de la station intermédiaire du téléphérique.

Cependant, il apparaît en conclusion que les gains pour la collectivité et l'attractivité de l'accès à Vercorin en transports publics compensent largement les inconvénients liés aux transbordements et à la desserte.

Il est proposé le refus du postulat

Lieu, date Sion, le 3 juin 2014